

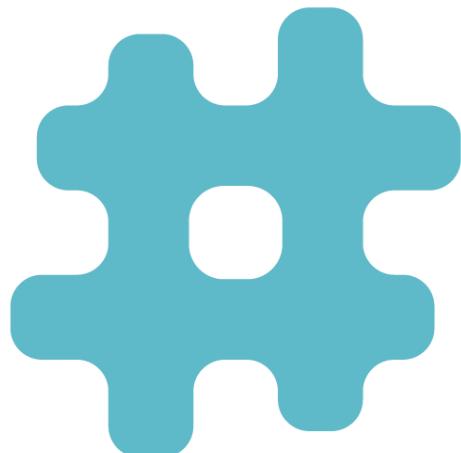
# APPEL À COMPÉTENCES 2026

# CAHIER DES CHARGES

Accompagnement à la création d'entreprises innovantes et solidaires en incubateur

PROPULSE PAR TAG 22

Le propulseur d'entrepreneuriat collectif breton



DATE LIMITE DE DÉPÔT  
DES OFFRES

02.04.2026

à 23h59 heures

Tag<sup>22</sup>

Marquons les **Côtes-d'Armor**  
par l'innovation sociale



## 1. Cadre général de l'action

### Présentation de TAg22

TAg22 est un outil mutualisé par les pôles d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et les structures d'accompagnement ESS des Côtes d'Armor pour favoriser le développement d'activités et d'entreprises socialement innovantes sur le département des Côtes d'Armor. Le TAg22 est porté par le Groupement territorial de l'Economie Sociale et Solidaire d'Armor.

Pour favoriser l'éclosion d'entreprises locales collectives et innovantes, TAg22 propose plusieurs dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat : l'**#Idéateur**, le **#Pré-Incubateur** et l'**#Incubateur**.

#### Présentation de l'incubateur

Cet appel à compétences concerne l'animation d'ateliers collectifs que propose TAg22 dans son offre de service de **l'Incubateur**.

Pour cet incubateur, TAg22 cible les projets qui :

- # peuvent être initiés par une ou des personnes morales (association, collectivité par exemple)
- # contribuent à la résolution d'une problématique sociale et/ou qui développent une activité socialement innovante et/ou qui développe une activité d'utilité sociale
- # reposent sur un modèle économique pérenne
- # visent à créer des emplois en Bretagne et plus particulièrement en Côtes d'Armor.

L'offre d'incubation repose sur un accompagnement adapté à chaque projet et une mise en réseau avec l'ensemble des partenaires, en fonction des besoins du projet et du niveau d'avancement dans le parcours.

**D'une durée de 8 mois (prototypage) puis de 2 mois (lancement),** la période d'incubation vise à faire évoluer le projet jusqu'à sa maturité. À ce titre, les équipes projets bénéficient :

- # d'un appui technique et méthodologique spécialisé sur les projets d'entreprises sociales
- # d'un appui-conseil individualisé pour la mobilisation de moyens indispensables à la formalisation et la consolidation du projet
- # d'une mise en réseau avec des partenaires complémentaires (réseaux de l'innovation sociale, partenaires techniques, partenaires financiers)
- # d'un accompagnement à la recherche de financements (directs ou indirects)
- # de la recherche de solutions d'hébergement du projet
- # de la mise en place d'un suivi individualisé

La capacité d'accueil de l'incubateur est de 4 à 10 projets simultanément. La sélection des équipes s'effectue à l'issue du choix du comité partenarial de sélection selon ces critères :

- # le potentiel d'innovation sociale, l'intérêt, ou la réponse à un besoin avéré
- # la capacité des porteur·euse·s de projet à mener à bien leur projet
- # la faisabilité du modèle économique

- # le soutien effectif territorial, de collectifs, de bénéficiaires, ou de la collectivité
- # l'envergure du projet et son potentiel d'emploi
- # une gouvernance démocratique, les valeurs, le sens de l'action

#### Présentation des entrepreneur·e·s et de leurs secteurs d'activité

- # Les participant·e·s sont des porteur·euse·s de projets d'entreprise d'innovation sociale au stade de lancement de leur activité, et éventuellement des accompagnateurs de TAg22. Les entrées dans l'incubateur sont intervenues par appel à projets créant ainsi un effet de promotion.
- # Niveau des participant·e·s : les profils des porteur·euse·s ont été validés par le comité de sélection. Ils sont en mesure de suivre et transférer un niveau élevé de formation tant qu'il reste pratique et opérationnel.
- # Secteurs d'activité représentés :

Les secteurs de développement des entreprises d'innovation sociale et d'entreprises sociales et solidaires sont très divers : agriculture, commerce, services, aide à la personne, aides aux entreprises, nouvelles formes de mobilité, entreprise numérique, sous différentes formes juridiques Siae, Scop, Scic, association, SAS ESUS, etc.

## 2. Les domaines d'interventions et les objectifs des ateliers dans le cadre de la phase de lancement

Dans le cadre de son parcours d'accompagnement, TAg22 propose un cycle d'ateliers mis en œuvre par des personnes ressources externes, complémentaire aux rendez-vous individuels et aux ateliers collectifs animés en interne.

Ce cycle d'ateliers, objet de cet appel à compétences, est composé d'une série de 2 interventions planifiées sur 2 mois (phase de lancement) qui sont décomposés en lots.

La présente consultation de février 2026 concerne les lots 1 à 2 correspondants à 2 jours complets d'intervention.

Lot	Thèmes proposés	Durée	Dates 2025 - 2026
1	Outils de pilotage et d'analyse financière	1 jour	21/05/26
2	Fonction employeur	1 jour	04/06/26

**Le descriptif des ateliers est à retrouver en annexe, page 7, du présent appel à compétences.**

Objectifs des ateliers :

TAg22 attend que les participant·e·s puissent transférer les connaissances acquises et les rendre opérationnelles dans le cadre de la construction de leur projet entrepreneurial.

Chaque séquence portera sur un corpus théorique et une mise œuvre sous forme d'atelier pratique, **avec des outils transmis, à exploiter par la suite pour mettre en œuvre le contenu abordé**. Il devra donc y avoir transmission d'outils à intégrer dans chaque atelier.

L'accent sera porté sur les échanges entre l'intervenant·e et les participant·e·s, sur les études de cas, les exemples tirés de l'ESS, les outils fournis ainsi que les méthodologies.

### 3. Lieu et conditions matérielles d'organisation

- # Les ateliers auront lieu au Totem (53 boulevard Clémenceau, 22 000 Saint-Brieuc) ; exceptionnellement chez l'un de nos partenaires. Les locaux du Totem sont accessibles par les transports en commun (ligne de bus TUB et de car Breizh Go, arrêt Gare Routière et ligne de train, arrêt Gare de Saint-Brieuc).
- # Si les conditions sanitaires l'exigeaient, les ateliers devraient pouvoir être animés à distance, selon des modalités à discuter avec l'équipe (adaptation des horaires, et du déroulé).
- # Le nombre de places disponibles est au maximum de 18 par séance.
- # Dans le cas où le nombre de participant·e·s inscrit·e·s serait inférieur à 3 personnes, TAg22 se réserve le droit d'annuler l'atelier et de le reprogrammer.
- # Le format d'atelier souhaité est, soit d'une journée de 9h30 à 17h30, soit d'une demi-journée, de 9h30 à 13h ou de 14h à 17h30. Le groupe dans sa première journée de travail peut décider d'avancer ou reculer ces horaires afin de faciliter l'accès à TAg22 en fonction des conditions d'organisation individuelle.
- # Lors de chaque atelier, un support théorique sera remis à chacun·e des participant·e·s et à TAg22.
- # L'intervenant·e devra apporter, à chaque séance, le matériel nécessaire aux ateliers (ordinateur, vidéoprojecteur, etc.). Attention la liaison wifi n'est pas toujours garantie.
- # Les supports d'animation (documents, photocopies, etc.) sont élaborés, fournis et photocopierés par l'intervenant·e.
- # Le recours à des technologies modernes plus respectueuses de l'environnement sera apprécié.
- # TAg22 prendra à sa charge les aspects matériels suivants :
  - la mise à disposition des salles d'atelier
  - la convocation des participant·e·s
  - le suivi des inscriptions
- # Les sessions d'ateliers auront lieu selon le calendrier précisé dans le tableau page 3. Les éventuelles incompatibilités de date devront être anticipées dès la réponse à ce cahier des charges afin de reprogrammer l'atelier.
- # TAg22 utilisera ses supports de communication ainsi que ceux de ses partenaires pour informer le tissu associatif local de l'existence de ces ateliers.

### 4. Livrables et prescriptions méthodologiques

Modalités de rendu de la mission : **les livrables**

- # Des feuilles d'émargement par demi-journée, par séquences d'ateliers réalisés
- # Les supports d'animation, transmis au maximum la veille de l'intervention
- # Le bilan écrit et l'évaluation de l'intervention
- # Une réunion téléphonique de débriefing

## 5. Obligations particulières

La réalisation de cette mission est cofinancée par le FEDER, fonds européen. En conséquence, le prestataire retenu aura l'obligation de faire état de la participation des fonds européens, notamment dans le cadre de toute publication ou communication afférente et, le cas échéant, auprès des participant·e·s. Au besoin, TAg22 lui communiquera l'ensemble des éléments nécessaires et notamment les chartes graphiques en usage.

Le prestataire sera tenu de fournir à TAg22 toute information nécessaire au renseignement des indicateurs de réalisation ou de résultat et participer, en tant que de besoin, à l'ensemble des travaux d'évaluation du programme.

Le prestataire sera également tenu de recevoir les représentants de TAg22 dans le cadre de visite sur place effectuée par le service gestionnaire ou le service bénéficiaire, en cours d'exécution de l'opération. A cette occasion, il communiquera toute information relative aux conditions de déroulement des actions cofinancées.

Le prestataire devra tenir à la disposition de tout contrôleur ou auditeur national ou communautaire habilité l'ensemble des pièces justificatives relatives aux prestations fournies, et ceci jusqu'à la date de clôture prévisionnelle du programme. Durant cette période, le prestataire se soumettra à tout contrôle, sur pièces et / ou sur place, effectué par toute instance nationale ou communautaire habilitée.

## 6. Budget

Chaque intervention durera 1 journée pour une valeur de **750€ nets de taxe** pour les organismes de formation (ou 750€ TTC pour les autres structures) ou une demi-journée pour une valeur de **375€ nets de taxe** pour les organismes de formation (ou 375€ TTC pour les autres structures). Ce prix comprend l'ensemble des coûts externes y compris les déplacements.

La prestation sera réglée sur présentation d'une facture et remise des différents livrables. Cette facture mentionnera impérativement :

- le destinataire de la facture : Groupement territorial de l'Economie Sociale et Solidaire d'Armor
- l'objet de l'intervention : Incubateur TAg22
- la nature de l'intervention : nom de l'atelier
- la date de l'intervention

## 7. Modalités de soumission de la proposition

Pièces à fournir et modalités de forme :

À partir de ce cahier des charges, le prestataire soumettra une proposition comportant :

- # Le/les lot(s) sur lesquels vous souhaitez intervenir
- # Une fiche de renseignements de la structure, avec les noms et coordonnées de la personne référente pour cet appel à compétences, ainsi que ceux des intervenant·e·s
- # Une note d'intention (Compréhension, reformulation des enjeux de la thématique ; Méthode d'animation : participative, créative, etc. ; outils utilisés pour l'appropriation par les bénéficiaires ; Originalité, initiatives, plus-values), d'un format d'une page recto-verso maximum
- # Le CV de chacun·e des intervenant·e·s précisant ses compétences et expériences
- # Vos références et des exemples d'intervention similaires

TAg22 se réserve la possibilité d'un entretien téléphonique pendant la phase de sélection.

## **8. Modalités et critères d'appréciation des offres**

La sélection se fera sur proposition écrite et, le cas échéant, sur présentation écrite ou orale complémentaire (entretien téléphonique).

### Critères de sélection :

- # Compréhension des enjeux et attendus de la mission (30 points) : Compréhension, reformulation des enjeux de la thématique ; Méthode d'animation : participative, créative, etc. ; Outils utilisés pour l'appropriation par les bénéficiaires ; Originalité, initiatives, plus-values ;
- # Qualité de la proposition (30 points) : Dossier complet, précision et clarté du dossier. Acceptation du prix par jour proposé.
- # Expériences et références sur des missions similaires (40 points) : Compétences techniques vis-à-vis des axes de la thématique ; Expériences sur le même secteur d'activité ; Connaissance des acteurs de l'écosystème ESS des Côtes d'Armor.

Les propositions qui obtiendront le plus grand nombre de points sur chaque lot seront retenues. Les proposants seront informés des suites réservées à leur dossier dans les jours suivants la date limite de proposition.

**Date limite de retour des propositions par message électronique et/ou par courrier : 02 avril 2026 à 23h59**

**Nom et coordonnées de la personne référente de la consultation :**

Catherine Deotto, catherine@richess.fr, 06 58 48 60 57  
TAg22, Propulseur d'entrepreneuriat collectif des Côtes d'Armor  
Groupement territorial de l'Economie Sociale et Solidaire d'Armor  
Cap Entreprise - 30 avenue des Châtelets 22950 TREGUEUX

## 9. Annexe : Descriptif des ateliers

<b>Lot 1</b>	<b>Outils de pilotage et d'analyse financière</b>
Date	21.05.26
Horaire	9h30 - 17h30
Objectifs	Avoir une vision structurée du pilotage de la performance afin de sélectionner des indicateurs financiers et extra-financiers alignés avec les enjeux stratégiques
Contenu	Comprendre la pertinence des outils de pilotage Définir ses indicateurs clefs financiers et non financiers Construire ses tableaux de bords
Livrables attendus	Tableaux de bords

<b>Lot 2</b>	<b>Fonction employeur</b>
Date	04.06.26
Horaire	9h30 - 17h30
Objectifs	Responsabilité légale de l'employeur·euse et du·de la dirigeant·e
Contenu	Comprendre l'environnement juridique de la fonction employeur Apporter des éléments de réflexion sur la posture en tant qu'employeur et ses responsabilités Identifier les besoins pour la (future) entreprise
Livrable attendus	Trame de fiche de poste